

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

- **Etaient présents** : Jean-François ROCHEDREUX, Jean-Louis BÉRARD, Lucien GRAUBY, Jean-Marc LAURENS, Thierry VAREILLES, Nadège MOGUEN, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Yves RIERA, Thierry LAFUENTE, Thomas THAL-JANTZEN et Karine PANIS.

- **Etait absent** : Bruno GASCON (a donné pouvoir à V. JACQUET), Elisabeth SOULET (a donné pouvoir à T. LAFUENTE) et Aurélie ANDRADE.

- **Secrétaire de séance** : K. PANIS

Monsieur le **Maire** présente l'ordre du jour et les questions diverses. Il ajoute que point seront rajoutés dans les questions diverses.

Monsieur le **Maire** propose ensuite de démarrer effectivement la séance.

I – ACHAT DE MATÉRIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT : ACQUISITION DE TABLES ET CHAISES POUR L'ÉCOLE DE SALIÈS

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'augmentation des effectifs des enfants inscrits en cours élémentaire, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition et à l'achat de 8 tables individuelles réglables, avec casiers, ainsi que 10 chaises réglables. Il annonce par ailleurs qu'une nouvelle directrice, Madame Valérie CHASSAIGNE, a pris ses fonctions en cette nouvelle rentrée.

C'est l'entreprise suivante qui a formulé l'offre tarifaire la mieux-disante sur le plan technique et financier :

- **Entreprise WESCO (79 CERIZAY) : 1 789,90 € TTC pour l'achat de 8 tables individuelles avec casiers et 10 chaises**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'achat et l'acquisition de 8 tables avec casiers et 10 chaises afin de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes de CE1 et CE2.

II - ACHAT DE MATÉRIEL EN SECTION D'INVESTISSEMENT : ACQUISITION ET INSTALLATION DE GRILLES DE PROTECTION

Monsieur le Maire expose :

En vue de sécuriser le matériel mis à disposition à l'Espace Solidaire et citoyen, à la maison des Associations, il s'avère nécessaire d'installer des grilles de protection aux fenêtres du local.

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de cet espace aura lieu samedi prochain. Les grilles seront posées durant la première quinzaine du mois d'octobre. Avant, il est souhaitable de poncer et repeindre les fenêtres, un appel à volontaires sera fait à la fin du Conseil.

Monsieur le **Maire** propose donc aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'achat et à la pose de grilles de protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à installer des grilles de protection aux fenêtres du local de l'Espace Solidaire et citoyen.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires pour procéder à cette installation.

III – ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU TARN – COTISATION 2015

Monsieur le Maire expose :

Le C.A.U.E. du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le C.A.U.E. ne dispense de conseils qu'aux collectivités adhérentes. Il a été sollicité lors de la réflexion menée sur les travaux à effectuer sur le Domine de la Source et sera également consulté dans le cadre du PLU et de l'aménagement de chemins piétonniers dès la rentrée.

L'adhésion témoigne également d'une souscription à des valeurs et des préoccupations partagées, dont celles de la qualité du cadre de vie, de la préservation de notre environnement, de la sauvegarde de notre patrimoine et de la valorisation de l'identité de notre territoire.

Le montant des cotisations pour l'année 2015 est déterminé de la façon suivante :

- 0,20 € par habitant pour les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au C.A.U.E. du Tarn une cotisation de **165,60 € (cent soixante-cinq euros et soixante centimes)** au titre de l'exercice 2015 ;
- **PRECISE** que cette cotisation est inscrite au Budget Communal 2015 à l'article 6281 de la section de fonctionnement.

IV – DÉNOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LA GRANDE FEUILLERAIE »

Vu le retour du sondage effectué via le Président de l'ASL La Grande Feuillaie auprès des propriétaires du lotissement, s'étant exprimés en grande majorité en faveur de la rue de la Grande Feuillaie ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE que la voie du lotissement dit « La Grande Feuillaie » recevra la dénomination suivante :

Nom	Début voie	Fin voie
Rue de la Grande Feuillaie	1	41

DIT que ces voies seront privées et que leur gestion restera à la charge du ou des propriétaires et ce, tant que la procédure de rétrocession dans le domaine public ne sera pas effectuée.

DIT que les lots 1 et 2 seront rattachés au chemin des Mondets.

DIT que le numérotage des maisons sera défini par arrêté.

Des panneaux de signalisation de nom de rue seront apposés en conséquence et les numéros de voirie seront à la charge de la commune.

**V – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN : RÉINSTITUTION
D'UNE PARTICIPATION DES FAMILLES**

Monsieur le Maire expose :

Le fonctionnement opérationnel du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (ancienne E.N.M.D.T.) est pris en charge par le Syndicat mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

La commune de SALIES contribue au financement de son fonctionnement, par le versement d'une participation annuelle au Syndicat mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Pour l'exercice 2015, le montant de la cotisation annuelle à verser par la commune de SALIES est de 2 167,00 € (Comité Syndical du 11 mai 2015).

Cette somme est essentiellement déterminée par le nombre d'enfants de la commune bénéficiant des services du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (la cotisation à la charge de la collectivité est de 238 € par enfant scolarisé sur le site d'Albi et de 252 € par enfant scolarisé sur le site de Réalmont). Pour la période 2015/2016, 9 enfants domiciliés sur la commune de SALIES sont scolarisés au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser au Conservatoire de Musique et de Danse du TARN (ancienne E.N.M.D.T.) une cotisation de **2 167,00 € (Deux mille cent soixante-sept euros et zéro centime)**, au titre de l'exercice 2015 ;
- **DECIDE** de fixer pour l'exercice 2015 la participation des familles adhérentes au Conservatoire National de Musique et de Danse du TARN à :
 - **105 € par enfant** pour un enfant inscrit par famille ;
 - **95 € par enfant** pour 2 enfants inscrits par famille ;
 - **85 € par enfant** pour 3 enfants inscrits par famille ;

**VI – DEMANDE DE TITRE DE « MAIRE HONORAIRE DE SALIÈS » POUR MONSIEUR
SERGE NEAU**

Aux termes de l'article L. 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans.

L'honorariat est un titre honorifique qui est offert au regard des services rendus et qui permet aux collectivités d'exprimer une certaine reconnaissance à l'égard des personnes qui ont œuvré concrètement pour le bien commun pendant plusieurs années. Le titre en question n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

Monsieur Serge NEAU a formulé une demande pour se voir accorder ce titre. Une remise officielle est possible si on le souhaite. Cette même démarche avait été faite pour Monsieur Maurice SOULIÉ.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que Monsieur Serge NEAU paraît être tout à fait digne du titre de « Maire honoraire de SALIES ».

En effet, membre du conseil municipal de 1989 à 2001 et Maire de la commune de SALIES de 2001 à 2014, Monsieur NEAU est éligible au titre honorifique de « Maire honoraire de SALIES ».

Nadège MOGUEN informe le Conseil municipal qu'elle s'abstient concernant cette demande, bien qu'ayant un grand respect tant pour Monsieur NEAU que pour son travail, elle déclare que ce genre de titre la dépasse.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire consistant à solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Tarn le titre honorifique de « Maire honoraire de SALIES » pour Monsieur Serge NEAU.

<u>Questions diverses.</u>

- **PLU :** Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de présentation du PADD aux personnes publiques associées a eu lieu le 9 décembre 2014, que les orientations du PADD ont ensuite été débattues et validées par l'ensemble des membres du Conseil municipal le 19 janvier 2015. Enfin, une première réunion publique a eu lieu le 23 février 2015. Aujourd'hui, le règlement écrit est en cours d'élaboration. Le 30 septembre prochain, une nouvelle réunion avec les personnes publiques associées aura lieu. Il y sera présenté le projet de PLU de Saliès avant arrêt. Dans un délai de 15 jours minimum suivra une nouvelle réunion publique avec les habitants, une délibération devra être votée concernant le règlement, puis une enquête publique de 3 mois s'ouvrira. Cela signifie que le PLU devrait pouvoir être adopté début avril 2016. Monsieur le Maire présente ensuite les différentes zones prévues dans le projet du règlement du PLU.
- **Eclairage public :** la commune compte 99 points d'éclairage public. Les points concernés par une extinction programmée de minuit à 6h du matin sont :
 - Lotissement Camp de Carrié
 - Lotissement Domaine de la source
 - Impasse Charles d'Aragon et stade

L'expérience a déjà été menée par plusieurs communes et les retours sont très positifs. Il ne s'agit pas que d'une baisse de consommation. Il est également capital de diminuer notre empreinte sur la nature. Au niveau de la communauté d'agglomération, environ 600 points lumineux sur 14 000 vont être éteints, ce qui représente une économie d'environ 10 000 €/an. Cette économie permettra de couvrir les installations d'horloges astronomiques et la signalisation obligatoire.

Cette question sera abordée lors du bureau communautaire du 24 septembre prochain pour une mise en place effective fin octobre.

Concernant le lotissement de la Grande Feuilleraie, il avait été prévu d'office de fonctionner sous ce régime.

- **SDET :** dans le cadre du **groupement de commandes pour l'achat d'électricité**, il nous est demandé de nous positionner sur l'éventualité d'alimenter notre site de consommation (groupe scolaire) par une électricité produite à 100% à partir d'une source renouvelable (électricité « verte »). Le surcoût annoncé pour cette fourniture est de l'ordre de 1 à 2 €/MWh. L'ensemble du Conseil municipal tombe d'accord sur le fait que le surcoût ne permet pas de retenir cette option « verte ». Valérie JACQUET intervient en déclarant qu'il est tout de même dérangeant de ne pas avoir cette exigence. Il est décidé de réunir la Commission « Santé, Développement durable et économie d'énergie » afin de réfléchir aux solutions qui nous amèneraient à plus d'autonomie (espaces solidaires, enercoop...).

Dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau départemental **d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)**, le SDET va solliciter ses communes membres dans un premier temps afin de modifier ses statuts, pour intégrer cette compétence, puis dans un deuxième temps leur demandera d'approuver ce transfert de compétence.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'est pas favorable à ce projet. En effet, il redoute un nombre d'installations bien supérieur aux réels besoins locaux.

- **Mise en place d'une journée participative « nettoyage de sentiers ».** Le 27 mai dernier, un arrêté a été pris rappelant aux habitants la responsabilité de chacun et l'obligation de maintenir ses trottoirs propres. L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires a pour conséquence de donner un surplus de travail à Dominique qui ne peut à lui seul désherber manuellement la totalité du village. Aussi, fin octobre début novembre, en dehors des vacances scolaires, une journée de nettoyage des sentiers sera proposée à l'ensemble de la population. L'information sera donnée dans le prochain bulletin municipal. L'organisation d'un barbecue est évoquée.
- **Désignation d'un correspondant sécurité routière.** Pas de volontaire.

2 points supplémentaires

- **Hébergement temporaire de demandeurs d'asile :** dans le contexte actuel d'augmentation du nombre de personnes entrant en Europe pour y demander l'asile, il convient de s'interroger sur nos capacités d'accueil. Monsieur le Maire propose de participer à l'effort de solidarité nationale en réhabilitant un local de la Maison des associations (la cantine de l'ancienne école) occupé par le Comité de Jumelage, dont l'activité est en suspens. Le public concerné sont des demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugiés après instruction de leur dossier, en lien avec la Préfecture.
Valérie JACQUET s'interroge sur l'opportunité de recevoir des personnes sans doute non véhiculées sur Saliès.
Thierry LAFUENTE précise que bien que la question des transports se pose, l'accueil en ruralité par rapport au monde urbain est préconisé pour ces populations ayant pour la plupart subies de graves traumatismes.
La majorité des Conseillers s'accordent sur le fait que cet accueil est la meilleure réponse donnée à l'effort de créer un lien fort dans le village et de travailler sur la question du vivre ensemble.
- **Intervention de Nadège MOGUEN :** suite à son départ de la commune, Nadège MOGUEN informe le Conseil municipal qu'elle a présenté sa démission de la fonction de quatrième adjointe au maire, démission que le Préfet a accepté. Elle reste cependant Conseillère municipale et restera entièrement investie dans ses missions.

Prochains rendez-vous commissions

- Commission communication : le lundi 12 octobre à 20h30.
- Commission Santé, Développement durable et économie d'énergie : le lundi 28 septembre à 20h30.
- Réunion des élus du CCAS : lundi 5 octobre à 20h30.
- Commission Education et Vie scolaire : le mercredi 14 octobre à 18h30.
- Réunion de débats + signalétique : le lundi 19 octobre à 18h30.

Séance levée à 23h00
